

Auteur(s)

Delphine CAROFF

E-mail : dcaroff@leem.org

☎ 01 45 03 88 57

Flore de LAMAZE

E-mail : fdelamaze@leem.org

☎ 01 45 03 88 85

Destinataires prioritaires

Affaires juridiques

Affaires pharmaceutiques

Affaires publiques

Communication

Direction générale

Marketing / Commercial

Production

Conditions de la double apposition Triman / Info-tri Médicaments et Triman sur support dématérialisé

Cette circulaire complète **les circulaires n°15-0008 et n°14-0255** du Leem et donne des détails sur les conditions de la double apposition de l'Info-tri Médicaments et du Triman, et apporte une recommandation sur l'apposition du Triman sur un support dématérialisé.

L'Info-tri Médicaments est d'apposition volontaire. Il indique au consommateur/patient que les **Médicaments Non Utilisés (MNU) sont à rapporter en pharmacie** et que **les emballages vides sont soit à déposer dans le bac de tri en vue de leur recyclage** (comme l'étui carton), **soit à jeter avec les ordures ménagères** (comme la plaquette en plastique). Cette signalétique apporte ainsi au consommateur/patient une **information exhaustive** puisqu'elle prend en compte et indique les spécificités de la fin de vie des emballages de médicaments.

L'information délivrée par l'Info-tri Médicaments ne se substitue pas à celle donnée par la signalétique Triman ; **elle en est complémentaire. L'Info-Tri Médicaments seul ne permet pas de remplir les obligations légales liées à l'apposition de la signalétique Triman.**

Afin de permettre aux entreprises qui souhaiteraient apposer les deux logos Triman/ Info-tri Médicaments de le faire, Adelphe a établi une **charte graphique** (<http://www.adelphe.fr/les-kits-info-tri>) qui indique **comment faire coexister de façon harmonieuse les deux logos sur les supports** (emballage ou notice). La recommandation d'Adelphe est de placer le Triman en bas à droite de l'Info-tri Médicaments, au plus proche des éléments à recycler.



Le Leem recommande à ses adhérents de remplir les obligations réglementaires liées au décret « Triman » en utilisant cette signalétique sur un support dématérialisé en faisant figurer le logo Triman sur les pages du site internet de la marque/de l'entreprise, facilement accessibles au patient (par exemple sur celles consacrées aux engagements de la société, à l'environnement, à la fin de vie des médicaments et de leurs emballages...), accompagné d'un message de sensibilisation des patients aux consignes de tri (par exemple : « Découvrez toutes les consignes de tri et les lieux de collecte près de chez vous » et d'un lien vers le site www.consignesdetri.fr.

Le Leem recommande également de compléter l'information donnée au consommateur par l'apposition de la signalétique Info-tri Médicaments sur l'emballage et/ou la notice des médicaments.

Il est rappelé que l'utilisation de l'Info-tri Médicaments de manière uniquement dématérialisée, seul ou dans la version accompagné du logo Triman, n'est pas une condition d'utilisation éligible au bonus de 8% sur la déclaration du nombre de packs porteurs à Adelphe.

POUR RAPPEL : ASPECTS REGLEMENTAIRES DES EMBALLAGES OU DES NOTICES DES MEDICAMENTS

→ Voir Circulaire n°14-0255 pour plus d'informations

TELECHARGEMENT DES FICHIERS TECHNIQUES DE L'INFO-TRI MEDICAMENTS ET DE TRIMAN

- Vous trouverez ci-dessous **le lien** vers le téléchargement de la charte graphique et des fichiers techniques de l'**Info-tri Médicaments et de la double apposition Triman / Info-tri Médicaments** :

<http://www.adelphe.fr/les-kits-info-tri>

- Vous trouverez également ci-dessous **le lien** vers le téléchargement du **guide d'utilisation de l'Info-tri Médicaments** :

http://www.adelphe.fr/sites/default/files/guide_utilisation_infotri_medicaments_juillet_2014.pdf

- Vous pouvez également consulter le document des questions-réponses d'Adelphe

http://www.adelphe.fr/sites/default/files/adelphe_questions_reponses_triman_info-tri_point_vert_medicaments.pdf

Et pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Adelphe (Adeline ABEGG, a.abegg@adelphe.fr ; 01 81 69 05 56),

Cyclamed (Bénédicte NIERAT, bn.cyclamed@orange.fr ; 01 46 10 97 51)

Leem (Flore de LAMAZE, fdelamaze@leem.org ; 01 45 03 88 85).

